



VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

2<sup>ème</sup> séance de l'année  
Jeudi 30 mars 2023

Sous la présidence  
de Monsieur Harry DURIMEL  
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

Convocation adressée aux élus  
Le 24 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Harry DURIMEL  
Tania GALVANI  
François PELLECUER  
Corinne DIAKOK-EDINVAL  
Henri ANGLIQUE  
Cécile BOUCAUD  
Philippe RIBERE  
Marie-Hélène SALOMON  
Jimmy LOUIS  
Rosette BONNETO  
Georges BREDET  
Badi FADDOUL

PRESENTS

Marie-Andrée MANDIL  
Alain SOREZE  
Madly PAULIN-GARGAR  
Myriame LACROSSE  
Bruno FANFANT  
Michèle ROBIN-CLERC  
Jean-Marc SOUKAÏ  
Alex AUCAGOS  
Jacques BANGOU  
Sandra ENJARIC  
Claude BARFLEUR  
Monique DECASTEL  
Mehdi KEÏTA  
Loïc MARTOL  
Marie-Eugène TROBO-  
THOMASEAU

ABSENTS

Dominique DOLMARE  
  
Yann NANETTE  
*(Procuration à A. SOREZE)*  
  
Danita LEBRERE  
*(Procuration à J. LOUIS)*  
  
Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE  
*(Proc. à T GALVANI)*  
  
Jean-Charles SAGET  
  
Evelyne DEMOCRITE  
*(Proc. à J. BANGOU)*

AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE  
CONCERNANT LE PROJET D'EXTENSION DU QUAI 12 DU PORT DE  
JARRY ET DE CONFORTEMENT DES QUAIS 7 ET 8 DU PORT DES  
POINTE-A-PITRE

RF  
Guadeloupe

14/ 30 mars 2023

**AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE  
CONCERNANT LE PROJET D'EXTENSION DU QUAI 12 DU PORT DE  
JARRY ET DE CONFORTEMENT DES QUAIS 7 ET 8 DU PORT DES  
POINTE-A-PITRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
Vu le code de l'environnement notamment les articles R181-36 et R181-38,

**Considérant** la lettre du Préfet de la Région Guadeloupe du 03 février 2023 portant ouverture d'une enquête publique concernant le projet d'extension du quai 12 du port de Jarry et de confortement des quais 7 et 8 du port de Pointe-à-Pitre,

**Considérant** la lettre du Préfet de la Région Guadeloupe du 03 février 2023 – saisine du conseil municipal de Pointe-à-Pitre sur la demande d'autorisation

**Considérant** l'avis d'enquête publique du 03 février 2023,

**Considérant** l'arrêté préfectoral SG-BCI du 03 février 2023,

**Entendu** le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

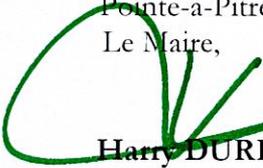
**A l'unanimité des suffrages exprimés et quatre (4) abstentions :**  
**Mme Sandra ENJARIC, M. Mehdi KEITA, M. Loïc MARTOL,**  
**Mme Eugène TROBO-THOMASEAU**

**Article 1 :** Le conseil municipal émet un avis favorable le jeudi 30 mars 2023, sur la demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'extension du quai 12 du port de Jarry et de confortement des quais 7 et 8 du port de Pointe-à-Pitre.

**Article 2 :** Le Maire et, sous son autorité, les services municipaux sont chargés de la transmission au contrôle de légalité et de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans un délai de deux mois (2) à compter de la date de sa notification ou d'entrée en vigueur.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Sous-préfecture  
le :  
et publication ou notification  
du :

Pointe-à-Pitre, le 30 mars 2023  
Le Maire,  
  
Harry DURIMEL



RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 12/04/2023  
971-219711207-AU\_007\_2023-AU